

**Discours de M. Dr.- Ing. Marcel Oberweis,  
Président de l'Assemblée Interparlementaire Benelux  
lors de la 1<sup>ère</sup> Séance plénière à Luxembourg  
le 15 mars 2013**

**Monsieur le Président de la Chambre des Députés**

**Monsieur le Ministre,**

**Monsieur l'Ambassadeur,**

**Mesdames, Messieurs,**

**Chers collègues,**

Le Luxembourg vient de reprendre le flambeau de la présidence du Parlement Benelux pour les années 2013-2014 après deux années de présidence néerlandaise.

Je ne vous cache pas ma fierté de pouvoir présider cette assemblée pendant une période où le Luxembourg est à l'honneur puisqu'il préside également le Comité de ministres Benelux, ce qui sera sûrement propice à la création de synergies entre nos deux institutions.

Permettez-moi de m'attarder quelques instants sur **l'histoire du Benelux.**

Durant la 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale, les ambassadeurs des trois pays du Benelux en exil à Londres s'étaient mis d'accord qu'une fois la guerre terminée, les trois pays s'uniraient dans

une Union douanière. L'accord fut signé le 5 septembre 1944 et entra en vigueur en 1948.

Quelques années plus tard et à un autre niveau, fut lancée à Paris en 1951 la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA). Elle sera suivie ensuite le 25 mars 1957 par la signature à Rome de l'acte fondateur de la Communauté économique européenne (CEE).

Une année plus tard, le 3 février 1958, « l'Union économique Benelux » voyait le jour à La Haye. « Union économique Benelux » qui deviendra « Union Benelux » par la signature d'un nouveau traité à durée illimitée le 17 juin 2008 à La Haye.

### **Mesdames, Messieurs,**

Il est indéniable qu'un changement a eu lieu avec l'entrée en vigueur du nouveau Traité Benelux au 1<sup>er</sup> janvier 2012. En effet, bien que le Benelux ait une tradition longue de 50 ans, le temps est venu d'ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire de la coopération entre nos trois pays.

Même si nous commençons à entrevoir une lueur au bout du tunnel, la crise économique et financière accompagnera encore les travaux au sein de notre institution.

Comme par le passé, ceux-ci se concentreront sur quelques axes retenus dans le programme de travail commun dont j'aimerais citer quelques exemples :

° **L'achèvement** du marché intérieur Benelux incluant la poursuite de l'harmonisation de la politique sociale, la coopération en matière de transports et de communications ainsi que la politique en matière d'énergie et de climat.

° **La coopération** policière, la coopération en matière de gestion des crises ainsi que la lutte contre le terrorisme.

° **Enfin, la coopération** en matière d'environnement, d'agriculture et des espaces naturels.

**Le renforcement de la coopération** Benelux exige de nous tous que nous répondions de manière dynamique et proactive aux différents défis que nous pose notre société du savoir, ceci dans l'esprit beneluxien qui est plus que la simple somme de ses trois composantes.

Depuis toujours, nos voisins nous envient d'avoir créé ce laboratoire d'idées qu'est le Benelux et la plus-value qu'il apporte à tous les niveaux. Nos actions sont certes destinées à améliorer les conditions de vie de nos citoyennes et citoyens, mais aussi de nous adonner à la protection des trois ressources naturelles, à savoir le sol, l'eau et l'air. La préservation des milieux naturels et de la biodiversité font œuvre de fil conducteur commun.

Une vision commune dans le cadre de la politique économique nous incite à poursuivre le renforcement de la coopération en prenant en compte une série de facteurs tels que l'innovation et la recherche, l'économie verte et le développement soutenable, ainsi que l'économie des connaissances.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler la stratégie Europe 2020 qui met en avant la libre circulation du savoir, en éliminant toute barrière à la mobilité des scientifiques, des chercheurs, des universitaires et des étudiants.

Il est nécessaire d'innover au sein du Benelux, notamment à travers la recherche et le développement qui permettra la mise en place de nouveaux créneaux et la création d'emplois à haute valeur-ajoutée.

En effet, la mise en commun du savoir, des compétences et du savoir-faire paraît être la seule issue possible afin d'assurer que nos trois pays puissent renouer avec une croissance économique durable et dynamique.

Il va aussi de soi que la compétitivité de nos entreprises est une condition sine qua non pour cette croissance tant attendue.

Il est également nécessaire d'améliorer les services transfrontaliers et ceci dans l'intérêt des citoyens des trois pays. Dans cet ordre d'idées, les responsables ont déjà à maintes

reprises souligné que le secteur des transports et des infrastructures ainsi que le taux élevé de mobilité de la population et l'intensité du trafic demandent une coopération renforcée.

Je souhaite vous rappeler, d'ailleurs, que l'année 2013 est l'**Année européenne du citoyen**, et que partant différentes activités au sein de notre Assemblée Interparlementaire Benelux pourront s'y référer.

\*\*\*\*\*

**Mesdames, Messieurs,**

**Laissez-moi à présent** vous donner un bref aperçu du programme que je vous propose de réaliser ensemble lors de la première année de présidence luxembourgeoise.

**La séance plénière d'été** en juin est traditionnellement réservée à la politique étrangère. Je ne compte pas y déroger et vous propose de traiter le sujet de l'immigration en présence des délégations étrangères et d'avoir un échange de vues avec le Ministre de l'Immigration.

Il me tiendra aussi à cœur d'avoir une discussion sur l'économie solidaire en présence du ministre en charge du dossier.

Cette séance plénière se verra rehaussée par la présence d'une délégation de l'Assemblée balte, du Conseil Nordique et de l'Assemblée du Višegrad.

Les transports, les infrastructures et l'aménagement du territoire seront à l'ordre du jour de **la séance plénière d'hiver en décembre**, toujours en présence du ministre compétent.

A côté de cela, le ministre de l'Intérieur pourra nous présenter ses vues, ainsi que les dernières évolutions en matière de coopération policière.

Je tiens aussi à vous annoncer la tenue d'une conférence sur la cybercriminalité le 26 avril 2013 à Luxembourg - suivie d'une conférence sur la cybersécurité vers la fin de cette année.

Différentes visites sont programmées, à savoir **la visite de la centrale** hydroélectrique à accumulation par pompage de la Société Electrique de l'Our à Vianden et, en particulier, son extension à une 11<sup>e</sup> turbine le 20 septembre 2013.

A ce propos, il convient de souligner que l'intégration spatiale de l'énergie éolienne et l'implantation de centrales de biogaz réclament une coordination dans nos trois pays et dans les régions frontalières.

Le Benelux pourra ainsi contribuer à la réalisation des objectifs européens au niveau des énergies renouvelables et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Finalement, la **3<sup>ème</sup> conférence de la trilogie** Forêts aura lieu à l'Université de Wageningen aux Pays-Bas le 18 octobre 2013. Le sujet sera : les forêts et la mise à disposition de l'énergie.

\*\*\*\*\*

**Un autre point qui me tient à coeur** est la poursuite des pourparlers avec nos voisins directs, à savoir, le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie en Allemagne. D'ailleurs, un groupe de contact a été créé à cet effet au sein de notre assemblée.

La coopération couvrira les domaines de l'énergie, de l'environnement, des transports, de la recherche et de l'innovation, de l'aménagement du territoire et de la sécurité.

La Picardie et le Pas-de-Calais ont également manifesté leur intérêt pour une coopération plus étroite. Et combien vont encore suivre ?

J'espère vous en reparler lors de la 2<sup>ème</sup> séance plénière en juin 2013.

### **Chers collègues parlementaires du Benelux**

Comme nous venons de le constater les trois pays du Benelux seront confrontés, dans les mois et années à venir, à d'immenses défis d'ordre économique et sociétal.

La coopération Benelux doit servir comme modèle de coopération pour relever ces défis afin de garantir le bien-être et la sécurité de ses 27 millions d'habitants.

En tant que responsables politiques nous avons le devoir de proposer des solutions aux problèmes que les citoyens de nos trois pays rencontrent au quotidien.

Partant du principe que l'union fait la force, nous nous efforcerons à l'accomplissement de ces ambitieux projets au sein de la coopération Benelux. Je ne peux que souhaiter que nos actions communes mènent à une intégration européenne plus poussée.

Nous avons encore du pain sur la planche et c'est la preuve que le Benelux est bien vivant et qu'il se projette vers l'avenir en assumant pleinement son rôle de laboratoire de l'Union européenne.

Notre futur se construit au présent et notre tâche principale consiste à faire en sorte de lui donner les bases nécessaires à son bon développement.

Enfin, je ne peux que souligner que le Benelux fut, est et restera un outil important de coordination et de coopération indispensable au sein de l'Union européenne.

Je vous remercie pour votre attention.